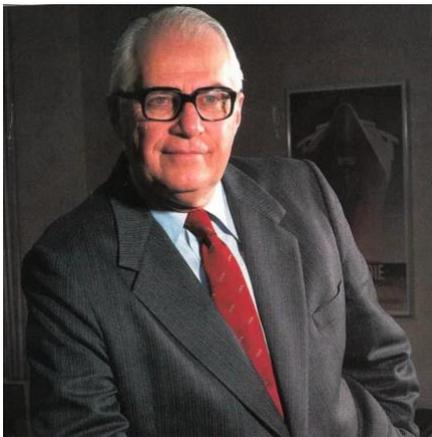




The Canadian  
Accounting  
Hall of Fame

Le Temple  
de la renommée comptable  
du Canada

## R. DOUGLAS (DOUG) THOMAS – Intronisé en 2025



Né en 1924 à Toronto, Doug a suivi les cours du Victoria College à l'Université de Toronto, dont il est sorti diplômé avec mention. Il envisageait de suivre les traces de son défunt père en devenant stagiaire en gestion chez Eaton, mais après avoir entendu Jack Wilson, de Clarkson Gordon, s'exprimer dans le cadre du programme d'orientation professionnelle du campus, il a choisi de rejoindre Clarkson Gordon à Toronto, où il a obtenu le titre de comptable agréé en 1950. Il a ensuite passé les quatre années suivantes à travailler comme chargé de cours en comptabilité à l'université de Colombie-Britannique tout en obtenant un MBA. En 1954, il retourne à Toronto pour rejoindre Riddell, Stead, Graham et Hutchison, où il est responsable de la formation et des normes du cabinet. Il est élu associé en 1958, à l'âge de 33 ans.

Sa carrière a pris un tournant décisif en 1960 lorsqu'il a répondu à l'annonce de l'ICCA concernant le recrutement d'un secrétaire et d'un directeur de la recherche, marquant ainsi le début de 25 années de leadership visionnaire au sein de la profession comptable au Canada et à l'étranger. En tant que cadre supérieur et membre du comité exécutif de l'ICCA, il a introduit des changements radicaux pour moderniser tous les aspects des activités de l'ICCA, notamment en lançant la création de cours de perfectionnement professionnel d'avant-garde en fiscalité et en informatique. Il a joué un rôle déterminant dans le remaniement de l'approche de l'ICCA en matière de recherche et de normalisation afin de répondre au besoin croissant de normes professionnelles pour l'application des principes comptables et des techniques d'audit. Il a encouragé la participation au programme de recherche des comptables agréés des universités, de l'industrie, de la finance et du gouvernement, ainsi que l'utilisation des connaissances de spécialistes extérieurs à la profession comptable. Il a également lancé le parrainage d'une nouvelle série d'études approfondies visant à renforcer les fondements intellectuels et pratiques de la profession.

Alors que le programme de recherche prenait de l'ampleur, Doug a initié d'autres changements qui ont abouti à l'introduction, en 1968, du *Manuel de l'ICCA* en remplacement des Bulletins de recherche existants. Le Manuel à feuillets mobiles a établi un cadre structuré pour les normes de comptabilité et d'audit et a facilité une mise à jour régulière. Cela a renforcé la crédibilité des prises de position et s'est

avéré être un moment décisif dans l'histoire de la comptabilité canadienne, en fournissant une base pour établir l'autorité professionnelle des publications et en préparant le terrain pour leur reconnaissance plus large.

Au début des années 1970, Doug a encore transformé les activités de recherche et de normalisation. Il a divisé le comité bénévole unique responsable de toutes les prises de position du Manuel de l'ICCA en deux entités distinctes - le Comité de recherche comptable et le Comité des normes d'audit - chacune ayant le pouvoir de publier des prises de position indépendamment de l'organe directeur de l'ICCA. Reconnaissant l'intérêt du public pour les activités de la profession, il a également créé un Conseil consultatif de la recherche comptable, présidé par une personnalité indépendante et respectée, et composé d'un large éventail de parties prenantes susceptibles d'apporter leur contribution aux programmes de recherche et de normalisation. Il a créé un secteur distinct pour les études de recherche et a augmenté considérablement le personnel de recherche afin de soutenir un niveau d'activité beaucoup plus élevé.

En 1972, devant l'ampleur et l'importance croissantes de la recherche et de la normalisation, Doug a renoncé à ses responsabilités plus générales au sein de l'ICCA pour occuper le poste nouvellement créé de directeur général de la recherche. La même année, Doug franchit une autre étape importante de sa carrière lorsque les Autorités canadiennes en valeurs mobilières publient l'Instruction générale n° 27, désignant le *Manuel* comme la principale source de PCGR pour les sociétés cotées en bourse. Cette reconnaissance a été renforcée en 1975 lorsque la Loi canadienne sur les sociétés par actions a fait référence au *Manuel de l'ICCA* dans ses règlements, donnant ainsi force de loi aux prises de position du *Manuel* en matière de comptabilité et d'audit. La capacité de Doug à persuader les organismes de réglementation, les dirigeants d'entreprise et ses collègues comptables de la solidité du processus de recherche et des normes produites a été déterminante pour l'obtention de ce statut quasi-législatif unique et a témoigné de son leadership et de son influence.

Alors que la normalisation dans les années 1970 se concentre sur le secteur privé, Doug reconnaît également que les pratiques des gouvernements en matière d'information financière sont de plus en plus surveillées. Avec le soutien public du vérificateur général du Canada, il a entamé des discussions sur la création d'un comité permanent sur les normes de comptabilité et d'audit pour les gouvernements. Le Conseil des gouverneurs de l'ICCA a finalement été convaincu de saisir l'occasion pour l'ICCA d'exercer un leadership dans le secteur public et, en mars 1981, le Comité de la comptabilité et de l'audit du secteur public a été créé pour élaborer des recommandations en matière de comptabilité et d'audit pour les gouvernements et les autres entités du secteur public.

Au-delà de ses contributions à l'information financière canadienne, Doug a joué un rôle crucial en veillant à ce que le Canada ait une place à la table des discussions pour façonner les organismes qui allaient commencer à harmoniser les normes au niveau international. Dans les années 1960, il a participé à la création de l'Accountants International Study Group (AISG), qui réunissait les principaux organismes comptables du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis afin d'analyser et d'harmoniser les meilleures pratiques. Les travaux de l'AISG, qui ont duré une décennie, ont jeté les bases de la création de l'International Accounting Standards Committee (IASC) en 1973. L'ICCA est devenu un membre fondateur influent et, tout au long des années 1970 et au début des années 1980, Doug a siégé

au conseil de l'IASC, jouant un rôle de premier plan dans les principaux projets de l'IASC. Il a également représenté le Canada dans les premiers travaux du Comité international des pratiques d'audit (International Auditing Practices Committee, IAPC), contribuant à jeter les bases de normes d'audit acceptées au niveau mondial.

Son leadership s'est également étendu à l'enseignement de la comptabilité et à la communauté universitaire. Il a activement encouragé la collaboration entre les normalisateurs et les chercheurs universitaires, en favorisant une recherche rigoureuse susceptible d'éclairer l'établissement des politiques. Il a également soutenu la participation des universitaires canadiens à la normalisation internationale, veillant ainsi à ce que le Canada reste un leader d'opinion dans ce domaine.

Au cours de sa vie, Doug a été reconnu pour les services exceptionnels qu'il a rendus à la profession. Il a été élu Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario en 1962 et de l'Ordre des comptables agréés du Québec en 1984. En 1985/86, il a été l'un des premiers lauréats du Prix du mérite exceptionnel de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario, qui récompense les services remarquables et soutenus rendus à la profession. Lors de son départ à la retraite en 1985, les hommages de ses collègues et des leaders de l'industrie ont souligné son impact durable. Il a été salué pour son intégrité inébranlable, sa capacité à créer un consensus et son dévouement à l'amélioration de la profession.

Doug est décédé en 2004, laissant derrière lui un héritage de professionnalisme, d'innovation et de collaboration internationale. Il était largement respecté, non seulement pour son expertise technique, mais aussi pour sa capacité à inspirer les autres, à créer des institutions et à veiller à ce que les normes de comptabilité et d'audit servent l'intérêt public. Son travail a fondamentalement façonné la profession comptable moderne au Canada et au-delà, contribuant à définir le domaine pour les générations futures.